Où est la liberté

Le mot « liberté » est écrit un peu partout, sur les murs des maizons publiques, sur presque tous les inprimés de l'administracion et ailleur. Presque tout le monde se dit partizan de la liberté : les instituteurs, les curés, les percepteurs, les financiers, les huissiers, les jendarmes, les oficiers, les députés, les électeurs, les riches et les pauvres, les propriétères et les fermiers, les patrons et les ouvriers, les fènéants et les travailleurs, etc. Si bien que je suis à me demander ce que c'est que la liberté. Je pense que j'en trouverai la définicion dans le dicsionère et j'y trouve cète fraze : « faculté d'ajir ou de ne pas ajir, de faire ou de ne pas faire. » Réfléchissons.

Pour le père, faculté d'ajir ou de ne pas ajir pour le bonheur ou le maleur de sa fame ou de ses enfants ; pour l'instituteur, faculté d'ennuyer ses élèves en leur faizant aprandre la gramaire ; pour le curé, faculté de tronper les âmes au nom de ses dieus qu'il a lui même inventé ; pour le percepteur, faculté de demander de l'arjant pour un maitre qu'il ne conait pas ; pour les huissiers, faculté de ruiner les pauvres au nom des financiers et des propriétérès ; pour les jendarmes, faculté des procès au nom de la loi a des persones qui n'ont point fait de mal ; pour les policiers, faculté de faire tuer des homes pour leur plaisir ; pour les députés, faculté de vivre aus dépens de leurs, électeurs en faisant des lois qui ne sont guère moins mauvaizes que les ancièns : pour lies riches propriéteres, faculté de vivre aus dépens des pauvres fermiers en leur faisant croire qu'ils crèveraient de faim s'il n'avaient pas afaire a de bons propriétères come eux ; pour les patrons faculté de travailler par les muscles de leurs ouvriers, mais pas par leurs propres muscles a eus, car ils trouvent que ça serait trop pénible ; pour les fènéants, faculté. de vivre aus dépens des travailleurs en mendiant, prenant ou se faizant doner, ce qui

est tout un ; pour les pauvres travailleurs, fermiers ou ouvriers, faculté de se voir dépouiller du produit de leur travail par toute la bande de pirates modernes.

Est ce ça qu'on apèle liberté ? Consultons encore le dicsionère et voila ce qu'il nous dit : « pouvoir de faire tout ce qui ne jène pas la liberté des ôtres. Contraire : esclavaje... Enciçlopédie : la liberté est avec la santé le bien le plus précieus de l'home, maiz il ne faut pas oublier qu'èle doit egzister pour tout le monde et que, par conséquant, la liberté des autres doit limiter notre liberté a nous. La liberté c'est le droit de fère tout ce qui ne jène pas la liberté des autres. »

Ainsi donc la liberté, pour être complète, doit s'étendre jusqu'à la liberté d'autrui, mais èle ne doit pas aller plus loin ; ainsi, nous avons le droit de vivre mais nous devons laisser vivre les autres et persone n'a le droit de nous enpècher de vivre, car quiconque porte ateinte à la vie de quelqu'un, qu'il soit juje ou bourau, oficier ou soldat, comet un meurtre, c'est un assassin digne des travaus forcés.

Nous avons le droit de travailler et de dispozer du fruit de notre travail come il nous convien, mais nous n'avons pas le droit d'enpêcher les ôtres de travailler ni de les y oblijer ; et nous n'avons pas le droit de nous aproprier le fruit du travail des autres ; persone n'a le droit de s'aproprier ce que nous produisons, et quiconque se fait doner tout ou partie du produit du travail d'autrui, même s'il est propriétère, est un voleur digne de la prizon ; et l'huissier, quand il va saizir le mobilier d'un pauvre travailleur, pour satisfaire les passions des propriétères et des uzuriers, est un conplice de ce voleur.

Mais la loi de l'état parle bien ôtrement ; èle acorde le titre d'honète home a ceux qui comètent le crime au nom de la loi, et le titre de malfaiteur a ceus qui refuzent de porter ateinte à la liberté ou qui veulent conserver ou conquérir

leur liberté ; celui qui refuze de tuer quelqu'un en tanp de guère, est traité come un assassin ; et celui qui refuze de doner le produit de son travail à un propriétère ou à un uzurier, est traité come un voleur ; une ménajère qui achète dez alumètes chez l'alumétier du vilaje, à qui fait-èle tort ? Ça n'enpêche pas que si les employés de la réji la rencontrent, ils lui font un procès.

Où donc est la liberté ?

Que faudrat il fère pour nous afranchir de tous nos opresseurs afin d'être libres ? Nous contenterons-nous de prier et de regarder au ciel ? ou bien faudra-t-il nous servir de ce que le créateur nous done pour nous afranchir nous-mêmes ? ou bien encore faudrat-il atendre que les députés vièn ent à notre secour ?

Alfonse Chaffo